

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DJS 133 Centre Paris Anim' Mercoeur (11^e) – convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour sa labellisation en tant que centre social.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'approbation de la convention d'objectifs et de financement / prestation de service (accueil de loisirs-accueil jeunes) avec la Caisse d'allocations familiales de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement de Paris en date du 25 janvier;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention d'objectifs et de financement / prestation de service (animation globale et coordination animation collectives familles) avec la Caisse d'allocations familiales de Paris ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs et de financement correspondante ;

Article 3 : Les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 74 nature 74781, rubrique 338, mission 338001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO